



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 150

Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la sécurité dans le 5^e arrondissement de Marseille. En effet, depuis trois ans, les effectifs de la police de proximité ont baissé de 30 %, alors que le précédent gouvernement en avait fait un symbole de sa lutte contre l'insécurité. Ainsi, les titulaires sont passés de 12 à 7 seulement en un an. La police de proximité ne peut plus, à l'heure actuelle, assurer le service public de façon optimale. En 2001, par rapport à l'an 2000, la délinquance générale a augmenté de 11,6 %, et celle de la voie publique a progressé de 11,2 %. En 2002 par rapport à 2001, la délinquance générale a crû de 11,5 % et celle de la voie publique a augmenté dans des proportions identiques, de 11,5 %. Alors que la France a connu une baisse de l'insécurité, la délinquance générale de l'arrondissement a augmenté cinq fois plus que celle de la moyenne de Marseille, et la délinquance de la voie publique y a augmenté trois fois plus que celle de la moyenne de Marseille. Sachant que la sécurité est une priorité du Gouvernement, il souhaite connaître le détail des mesures qu'il a déjà mises en place depuis quelques mois pour mettre un terme à cette situation.

Texte de la réponse

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ À MARSEILLE

Mme la présidente. La parole est à M. Bruno Gilles, pour exposer sa question n° 150, relative à la lutte contre l'insécurité à Marseille.

M. Bruno Gilles. Ma question porte plus particulièrement sur la sécurité dans le cinquième arrondissement de Marseille. Depuis trois ans, les effectifs de la police de proximité - dont le précédent gouvernement avait fait un symbole de sa lutte contre l'insécurité - ont baissé de 30 %. En un an, les titulaires sont ainsi passés de douze à sept seulement. La police de proximité ne peut donc plus, à l'heure actuelle, assurer le service public de façon optimum. Pourtant, en 2001, la délinquance générale dans cet arrondissement a augmenté de 11,6 % par rapport à 2000 et la délinquance de voie publique de 11,2 %, tandis qu'en 2002 la délinquance générale et la délinquance de voie publique ont progressé toutes deux de 11,5 %.

Alors que la France a connu une baisse de l'insécurité, la délinquance générale de cet arrondissement a augmenté cinq fois plus qu'en moyenne sur Marseille, et la délinquance de voie publique trois fois plus. Sachant que la sécurité est une priorité du Gouvernement, je souhaite, monsieur le ministre, connaître le détail des mesures qui ont déjà été mises en place depuis quelques mois pour mettre un terme à cette situation.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué aux libertés locales.

M. Patrick Devedjian, ministre délégué aux libertés locales. Monsieur le député, vous vous préoccupez

de la sécurité dans le cinquième arrondissement de Marseille. Je voudrais d'abord préciser qu'au cours de l'année 2002 la délinquance a connu dans l'ensemble de la circonscription de Marseille une baisse d'environ 2 %. Au cours des huit derniers mois de la même année, le nombre de faits constatés a diminué de 1,1 %, et celui de la délinquance de voie publique de 2,2 %. Parallèlement, le nombre des mis en cause et celui des gardés à vue ont, sur l'année, augmenté respectivement de 4,5 % et de 14,3 %, ce qui montre que les services de police ont maintenu, et même développé, leur activité et qu'ils ont renforcé leur efficacité.

Les effectifs de la circonscription de Marseille, qui compte 807 000 habitants, étaient au 1er février 2003 de 2 803 policiers, dont 2 411 gradés et gardiens, soit un ratio de un policier pour 292 habitants, ce qui est très supérieur à la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants, qui est de un policier pour 390 habitants.

Le cinquième arrondissement, dont la population représente 5 % de celle de la circonscription, dispose d'un bureau de police ouvert de 8 heures à 20 heures, avec 23 policiers assistés de 15 adjoints de sécurité. Ces effectifs sont renforcés par les 39 policiers et 10 adjoints de sécurité de l'unité de surveillance générale implantée dans l'arrondissement voisin et par les patrouilles des brigades anti-criminalité, les BAC, et des groupes d'appui du secteur centre, dont il fait partie.

Mais, surtout, pour tenir compte de l'évolution défavorable constatée dans ce quartier, un dispositif renforcé a été mis en place, dès le mois de janvier, dans le secteur centre de la ville, avec l'appui des personnels de deux compagnies de CRS déployées en sécurisation. Les premiers résultats sont encourageants. En effet, au cours du mois de janvier 2003, la délinquance de voie publique a diminué de 6,2 %, grâce notamment à une forte baisse - moins 29 % - du nombre des vols avec violence.

Comme vous-même, monsieur le député, M. le ministre de l'intérieur a pleinement pris la mesure de l'ampleur du phénomène. La réorganisation du travail qui vient d'être mise en place commence à porter ses fruits. D'ici à quelques mois, nous pourrions dresser un bilan encore plus précis.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 150

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1274

Réponse publiée le : 26 février 2003, page 1340

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 février 2003